

Bulletin Communal d'information Wisembach



Décembre 2020

L'Édito du maire



L'année 2020 s'achève.

Chacun espère qu'elle emportera avec elle cette épidémie et les conséquences qu'elle aura eu sur notre société. Cette année aura aussi été une année d'élection. C'est une équipe renouvelée que vous avez choisie pour assurer la gestion de notre commune. Chacun des membres de cette équipe est mobilisé et conscient des responsabilités qu'un poste d'élu impose.

Les six premiers mois sont passés comme un éclair et la tâche s'annonce passionnante. En effet, plusieurs axes de réflexion paraissent essentiels à engager pour les années à venir.

- Les bâtiments : notre patrimoine communal est important et il faudra l'optimiser, le rénover ...
La visite des bâtiments communaux le 25 octobre dernier a été le coup d'envoi d'une réflexion collective à présent engagée.

Sommaire

- L'Édito du Maire page 1
- Les Élus page 2
- Les Commissions page 3
- Les services municipaux page 4
- Les échos du Conseil pages 5 et 6
- l'État Civil page 7
- Infos Communication page 8
- Les nouveaux visages à la mairie page 9
- L'accueil périscolaire page 10
- Le cadre de vie pages 11 et 12
- Portrait page 13
- La vie des Associations pages 14 à 16
- La venue de St Nicolas page 17
- Manifestations patriotiques page 18
- Infos environnement pages 19 et 20
- Démarches administratives page 21
- Services publics infos pages 21 et 22

- L'eau et la forêt, ressources essentielles pour notre commune deviennent fragiles. Elles ont été au centre des préoccupations des équipes municipales précédentes et nous veillerons également à préserver ces richesses.

Enfin, l'équipe municipale souhaite avant tout créer une dynamique villageoise en favorisant l'écoute et la communication en toutes circonstances.

Bonne et heureuse année 2021 .
Que la santé et les petites joies vous accompagnent vous et vos proches.

Rachel Voinson

Directrice de la publication: Rachel VOINSON
Rédaction : Fouade GAGUECHE et Daniel JAMBEL
Dépôt légal . Tirage 270 exemplaires
Imprimerie INTERTRACE Pair et Grandrupt

Ne pas jeter sur la voie publique

Les Élus

*Une équipe municipale
pour travailler avec vous*



Flavien
BREISTROFFER



Claudine
Da COSTA



Daniel
GOUBY



Rachel VOINSON
MAIRE

Les Conseillers



Sylvie
TSCHANTZ

Emmanuel
VAUCOURT



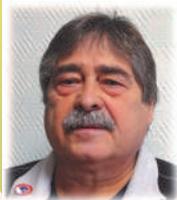
Johan
MULLON



Annick
WENGER
1ère Adjointe
affaires sociales



Jean-François
VOIGNIER
2e Adjoint Travaux



Fouade GAGUECHE
3e Adjoint
Communication

Mairie de Wisembach,

4, place François Vaxelaire Tél. : 03 29 51 73 01

Courriel : mairie-wisembach@orange.fr

**Accueil au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
le mercredi de 8h30 à 12h00**

**Permanence du maire, le mardi après-midi
et sur rendez-vous**



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

Agence Postale Communale

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h00



Les Commissions et délégations

Les Commissions composées d'élus

Le maire est de plein droit dans chaque commission

- Commission d'appel d'offre titulaires : Jean-François VOIGNIER, Daniel GOUBY,
Emmanuel VAUCOURT
suppléants : Fouade GAGUECHE, Flavien BREISTROFFER,
Johan MULLON
- Commission budget : Tous les élus.
- Commission logement : Claudine DA COSTA, Flavien BREISTROFFER

Les commissions ouvertes aux habitants

Le maire est de plein droit dans chaque commission

En amont du Conseil municipal, les commissions sont un outil commun de réflexion, de travail et de proposition. Elles permettent d'associer les citoyens à la vie de la commune et de favoriser leur dialogue avec les élus, de faire appel aux compétences de la société civile et plus généralement, de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens.

Commission Culture-Animation :

Fouade GAGUECHE, Sylvie TSCHANTZ,
Johan MULLON, Marie-Laure BARLIER,
Jean Noël AMET, Georges Da COSTA

Commission Vie Sociale:

Annick WENGER, Claudine DA COSTA,
Sylvie TSCHANTZ, Marie-Laure BARLIER,
Marie-Aude VOEGELE, Angélique LALEVÉE,
Sandrine MALARET, Delphine LECHARTIER,
Nathalie SCHMITT, Jean Noël AMET

Commission Communication -Information :

Fouade GAGUECHE, Johan MULLON,
Christian AMANN, Daniel JAMBEL

Commission Bâtiment Foret-Voirie-Eau :

Jean-François VOIGNIER, Flavien
BREISTROFFER, Emmanuel VAUCOURT,
Jean Noël AMET, Raphaël VALVIN.

DÉLÉGATIONS dans les organismes extérieurs

Communauté D'Agglomération St Dié
Rachel VOINSON et Annick WENGER

Commission des Biens Individus (cimetière, église)
Jean-Francois VOIGNIER

Pays de la Déodatie plan climat énergie
Annick WENGER

Adjointe chargée des questions de Défense
Annick WENGER

Pays de la Déodatie charte forestière territoire
Jean-Francois VOIGNIER

Délégation au Comité National d'Action Sociale
Fouade GAGUECHE

Synd. Mixte Informatisation des Communes
Annick WENGER

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
Claudine Da COSTA

Synd. Départ. Assainissement non Collectif
Fouade GAGUECHE

Synd. Départ. d'Électricité des Vosges
Flavien BREISTROFFER

**Secrétaire
de Mairie**



Amélie BALLAND

ACCUEIL MAIRIE



Nathalie PRÔNE

**Secrétaire
en apprentissage**



**Gisèle
PETITDEMANGE**

**Morgane METZ
Animatrice
périscolaire**



**Laurence SCHMITT
Agent
technique**



**Régis CHOPAT
Agent technique communal**



**Mickaël URBAIN
employé communal**



Les ÉCHOS du CONSEIL se veulent le reflet des principales décisions prises lors des séances du Conseil Municipal, l'intégralité des délibérations est consultable en mairie.

- Élections du Maire et des Adjointes
Conseil Municipal du 03/07/2020
- Délibérations permettant aux élus d'exercer leurs fonctions.
Conseil Municipal du 10/07/2020

LES BUDGETS

Conseil Municipal du 29/07/2020

- Vote du budget prévisionnel de la Forêt
- Vote du budget prévisionnel de la Commune

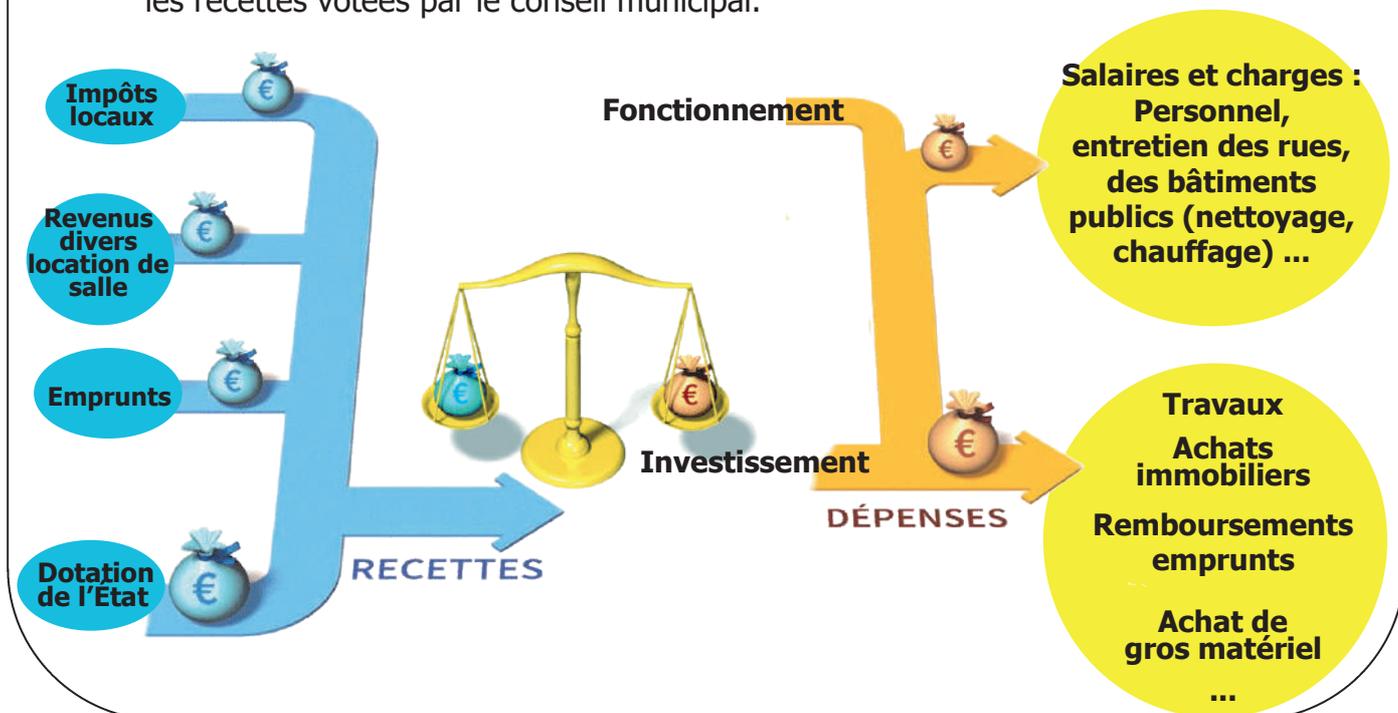
Conseil Municipal du 01/10/2020

- vote du budget primitif de l'eau

COMPRENDRE LE BUDGET

LE BUDGET PRIMITIF

- Le budget primitif prévoit, sur une année civile, les recettes à encaisser et les dépenses à engager.
- C'est le document par lequel le Maire, est autorisé à engager les dépenses et percevoir les recettes votées par le conseil municipal.



LES DÉCISIONS MODIFICATIVES

Au cours de l'année, si la commune perçoit de nouvelles recettes non connues au moment du vote du budget, elle peut proposer de nouvelles dépenses. Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives.

Le budget primitif est un état de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment ces prévisions ont été concrétisées. C'est le rôle du **COMPTE ADMINISTRATIF**. Ce dernier est en effet le relevé de toutes les dépenses et toutes les recettes réalisées durant l'année écoulée. Il est établi par l'ordonnateur (le maire).

Le **compte de gestion** est établi par le receveur principal. Il doit être en tous points identique au compte administratif.

- Prise en charge des vignettes de bus
Conseil Municipal du 10/07/2020

Sur proposition du maire, le conseil par 9 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention, valide la prise en charge du reste à payer des vignettes de bus scolaire pour les enfants au collège et au lycée, ce qui représente un coût individuel de 90 €.

- Rénovation du réseau d'éclairage public
Conseil Municipal du 01/10/2020

M. Voignier expose au conseil le projet de rénovation du réseau d'éclairage public de l'Anclos et de Diarupt. L'objectif est de remplacer le système actuel par des LED (plus économiques). L'opération s'élève à un montant de 9951,83 € HT. Ces travaux bénéficient d'une subvention accordée au SDEV (Syndicat Départemental d'Électrification des Vosges) le reste à charge de la commune s'élève à 6966,28 €. Le conseil adopte ce projet.

- Nouveaux horaires de l'éclairage public

L'attente des habitants est un rétablissement de l'éclairage sur des plages plus longues en soirée et le matin afin de faciliter le départ au travail. Le conseil décide une expérience de 6 mois avec l'interruption de l'éclairage public de 0h00 à 04h30.

- Tarifification accueil périscolaire
Conseil municipal du 13/10/2020

Suite à l'ouverture de l'accueil périscolaire il convient d'arrêter le tarif applicable à cette prestation. Le conseil valide la proposition du maire et retient le tarif de 0,50 € la demi-heure avec demi-heure non facturé si dépassement d'horaire inférieur à 15 mn.

Information

le conseil a pris acte de la démission de M. Pascal Schnelzauer en date du 16 octobre 2020.

- Embauche d'un agent technique de terrain
Conseil Municipal du 29/07/2020

Suite à la fin de contrat de M. SCHOLLER au 30/06/2020, le Maire propose l'embauche d'un agent technique afin de seconder M. Régis CHOPAT. Le conseil valide l'embauche de M. Mickaël URBAIN pour 20h par semaine pour une durée de 10 mois.

- Embauche pour la garderie périscolaire
Conseil Municipal du 26/08/2020

Après avoir organisé un sondage auprès des familles concernées, l'ouverture de la garderie périscolaire est décidée. Le Maire propose l'embauche d'une animatrice pour la garderie périscolaire. Le conseil valide l'embauche de Mme Morgane METZ afin de prendre en charge les enfants dans les locaux du Comptoir Gourmand, le matin de 7h00 à 8h00 (heure du bus scolaire) et le soir de 16h30 à 19h00.

- Embauche de la Secrétaire de mairie
Conseil municipal du 13/10/2020

Suite à la demande de mise en disponibilité de Mme KALT, il est nécessaire de recruter une personne pour la remplacer. Après avoir reçu plusieurs candidates, Mme le Maire propose au conseil de retenir Mme Amélie BALLAND. Le conseil valide cette embauche.

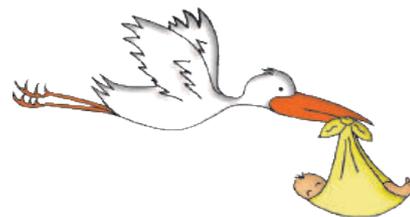
- Embauche apprentie du Centre de Gestion

Suite à la demande de mise en disponibilité de Mme KALT, Mme le maire propose au Conseil de retenir la candidature de Mme Gisèle PETITDEMANGE, qui sera mise à la disposition de la commune par le centre de gestion des Vosges en tant qu'apprentie. Ce contrat sera effectif du 1er janvier au 31 août 2021.

Le Conseil valide cette proposition.

Bienvenue à :

Olivia LEMOINE née le 08/01/2020
Romane IDOUX née le 09/01/2020
Jules THONNELIER né le 28/01/2020
Lee Iwan CHAPPE né le 20/07/2020
Romane VOIRIOT née le 29/06/2020



Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Les nouveaux mariés :

**Marine CUNY
et
Sylvain GAXATTE**

le 26/09/2020



Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

**Fatma BENAYAD
et
Selahattin CAYLI**

le 4/11/2020



Ils nous ont quittés :



M. Francis REGNIEZ décédé le 7 février 2020
Mme Lucette DIDIERDEFRESSE décédée le 9 mars 2020
Mme Jocelyne GRANDADAM décédée le 6 mai 2020
M. Jean-Paul BLEU décédé le 21 août 2020

Toutes nos condoléances à leurs familles.

Fouade Gagueche est en charge de la communication. Son rôle est de partager et de mettre en lumière les évènements et informations inédits au sein de la commune.

Un contact privilégié avec les habitants est la clé de toute communication !



ETRE AU COEUR DES ALERTES LOCALES

illiwap permet de recevoir en temps réel les alertes de votre commune.

Vous êtes prévenus de :

Coupure d'eau ou d'électricité, alertes météo, alertes pollutions, tenue du Conseil municipal, manifestations sur la commune, etc.

Comment recevoir l'actualité de la Mairie de Wisembach ?

1 Téléchargez l'application illiwap depuis votre Google Play (Android) ou votre App Store (iOS). Entrez "illiwap" dans la barre de recherche. Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton "Installer" pour télécharger l'application sur votre smartphone. Tout est GRATUIT et SANS PUBLICITE.

2 Recherchez votre station (Wisembach) en tapant son nom dans la barre de recherche ou en scannant son QRCode via le scanner situé en haut à droite de votre application

3 Suivez l'actualité de Mairie de Wisembach en cliquant sur le bouton "suivre"

Si l'application ILLIWAP est consultable sur les smartphones, ceux qui n'en disposent pas seront informé par les infos Flash qui sont distribuées dans les boîtes à lettres. Un nouveau site internet en projet permettra de compléter l'accès des habitants à l'information.

La communication avec les habitants s'opère également au travers des commissions municipales ouvertes à tous les habitants.



Suivez l'actualité du SMICTOM du Giennois en temps réel avec l'application illiwap



Rappel des jours de ramassage, dates des encombrants, interruptions, enseignes de tri, etc... recevez toutes les infos du SMICTOM de Giennois directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

RECRUTEMENT DU PERSONNEL



Dans nos projets, la remise en place d'un accueil périscolaire était l'une de nos priorités. Après avoir fait un sondage auprès des parents et demandé l'aval du médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) l'ouverture s'imposait.

Morgane METZ occupe le poste d'animatrice périscolaire pour l'accueil des enfants dans le cadre d'un « Parcours Emploi Compétences ».

Annick KALT la secrétaire de Mairie a demandé une « mise en disponibilité ». De ce fait **Amélie BALLAND** a été recrutée (contrat PEC). Amélie a toutes les compétences requises pour ce poste.



Le Centre de Gestion nous a proposé d'intégrer **Gisèle PETITDEMANGE** en tant qu'apprentie « secrétaire de mairie ». Elle sera 2 jours en formation au Centre de Gestion et 3 jours à la Mairie.

Pour seconder Régis CHOPAT notre agent communal, nous avons recruté **Mickaël URBAIN** dans le cadre d'un contrat « Parcours Emploi Compétence » (PEC) sur une durée de 10 mois à raison de 20 h par semaine. Ce poste d'employé communal va permettre à Mickaël d'acquérir de nouvelles compétences.



Une belle équipe au service de notre commune.

Accueil Périscolaire

Cet accueil périscolaire a ouvert début septembre. L'Accueil périscolaire est plus qu'un simple moyen de garde. Morgane METZ aidée par Nathalie, s'efforce de faire de ce temps d'accueil un moment de partage, d'écoute, de convivialité et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Les activités proposées sont variées : bricolage, sorties, décoration, jeux d'intérieur ou d'extérieur selon le temps.

Les enfants disposent également de moments libres où ils peuvent s'épanouir et s'amuser entre eux aux différents coins aménagés.

Un temps de devoirs scolaires est prévu pour qui le souhaite.

La garderie accueille les enfants, du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 7h00 à 8h10. puis les enfants sont déposés au bus scolaire devant la mairie.

Le soir après l'école Morgane reprend les enfants au bus puis un bon goûter leur est offert par la mairie. Les enfants peuvent être gardés jusque 19h00.

L'inscription à la garderie est facile, nous vous invitons à demander les feuilles d'inscription directement à la garderie (Comptoir Gourmand) ou à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.



Envie de vous évader
le temps d'un roman ?

Notre bibliothèque
ouvrira ses portes en 2021
au 1er étage de la mairie.

Plus d'informations
dans le prochain flash info.

La Mairie

RADAR PÉDAGOGIQUE

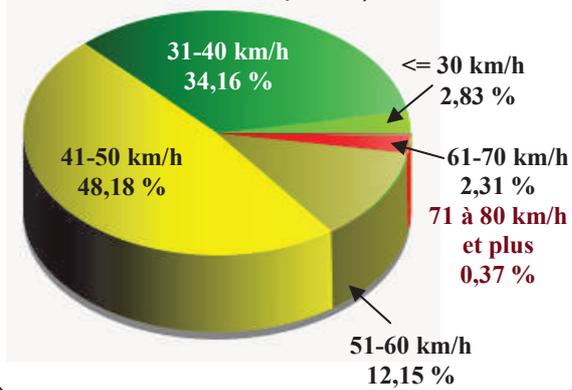
Début d'exploitation: 19 août 2020

Fin d'exploitation: 19 novembre 2020

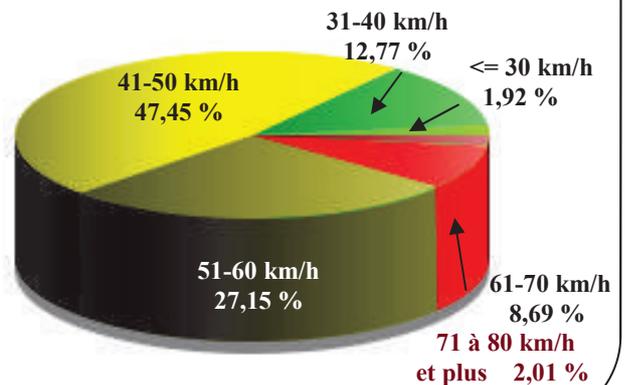
Les mesures montrent un respect global de la vitesse :



véhicules entrants
(sens Col de Ste Marie vers St Dié)
≤ à 50 km/h 85,17 %

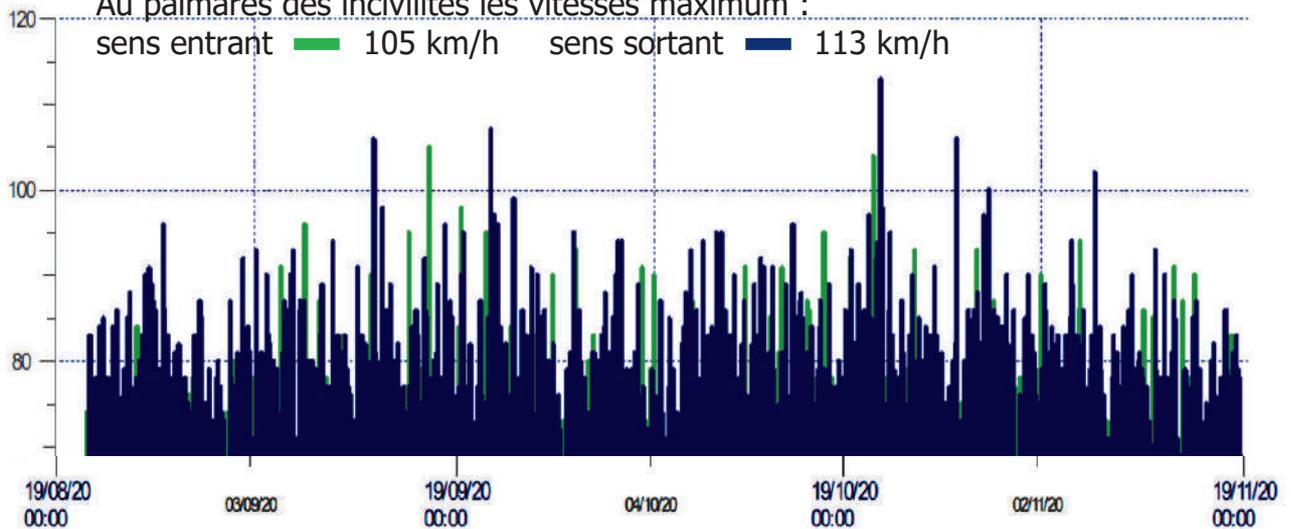


véhicules sortants (montée du col)
≤ à 50 km/h 62,14 %



Au palmarès des incivilités les vitesses maximum :

sens entrant 105 km/h sens sortant 113 km/h



La SÉCURITÉ des ENFANTS

Pour la prise en charge et la dépose des enfants de manière plus sécurisée, l'arrêt du bus scolaire se fait devant la mairie.

Pour éviter de faire demi tour et une marche arrière périlleuse sur le parking de l'usine, le bus rejoint la place François Vaxelaire et emprunte la route du repas.



VISITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Dimanche 25 octobre 2020.

Dans sa volonté de remettre au centre de la vie communale la participation des habitants, l'équipe municipale a organisé une visite des bâtiments communaux. De nombreux habitants ont répondu présents et ont pu ainsi donner leur sentiment sur le devenir des bâtiments tels que : la mairie, la salle Jeanne d'Arc, la maison Vincent/Arnould et les ateliers municipaux.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Tenant compte des attentes de la population qui souhaite un rétablissement de l'éclairage sur des plages plus longues en soirée et le matin afin de faciliter le départ au travail, l'éclairage public sera coupé de 0h00 à 4h30 du matin.



Travaux prévus dans le trimestre à venir : les réseaux de l'Anclos et de Diarupt seront équipés de LED. En outre, une étude est menée afin d'implanter un éclairage public à Rigoutte et au Fleu.

La pose d'un garde-corps devant le comptoir Gourmand, initié par l'équipe précédente, a permis d'améliorer la sécurité des utilisateurs.



Un peu de repos sur le banc qui a été posé place François Vaxelaire semble convenir à nos visiteurs, l'ombre est appréciable par une belle journée d'été.

La réfection de la route de la Craye est prévue pour le début de l'année 2021.



N'hésitez pas à nous faire part de vos idées !

Rencontre avec ...

Portrait d'un pompier à Wisembach.

Johan ALTMAN
profession: chauffeur routier



Depuis maintenant 3 ans, Johan rénove sa maison, rue des Cités à Wisembach.



C'est un enfant du pays, fils de Patricia Marion et petit fils d'Armand Marion, personnalité bien connue de notre village. Un point commun avec son grand-père: L'envie de s'investir pour la collectivité ! En effet, tout comme l'a été Armand, Johan est depuis cette année pompier volontaire au Centre d'Intervention et de Secours des 4 communes (Ban de Laveline, Gemaingoutte, La Croix aux Mines et Wisembach.)

Son engagement vient de débuter, commence donc pour lui une longue période de formation initiale:

- 80 heures de secourisme
- 70 heures de formation incendie
- 20 heures de formation théorique sur internet.

En attendant d'être totalement opérationnel Johan peut intervenir avec ses collègues en tant qu'apprenant.

Dans les Vosges, les pompiers sont au nombre de 3000 dont 2850 volontaires. Le C.I.S. de Ban de Laveline compte 28 femmes et hommes . Ils interviennent en premier secours lorsqu'ils sont assez nombreux.



Merci à eux !

La vie des Associations



Le COMITE DES FÊTES DU BLANC RU existe depuis maintenant 4 années. Il a pour mission de rassembler les Associations de la commune. En lien étroit avec la municipalité, nous souhaitons participer à

l'organisation de manifestations pour faire revivre notre village.

Le Comité des Fêtes n'a pas pour vocation de se substituer aux Associations.

Chaque association peut, en son nom propre, organiser une manifestation.

L'adhésion est individuelle, il n'est pas nécessaire d'appartenir à une association.

Nous accueillons tous ceux qui veulent adhérer au comité, pour être tous ensemble, porteurs des projets d'animation de notre village.

Comme les années précédentes, nous avons préparé un calendrier des manifestations mais cette année la situation actuelle due au COVID19 a conduit à annuler beaucoup de projets tels que : La chasse aux œufs pour les enfants du village, la fête de la musique, la fête du village et un concert .

Faisons preuve d'optimisme et soyons prêts à nous remettre en marche.

Alors n'hésitez pas, renseignez-vous et venez nous rejoindre.

Les intéressés seront les bienvenus et toutes nouvelles idées seront appréciées.

L'Association « *les Gaminous d'la récréé* » a organisé durant de nombreuses années des manifestations en tout genre participant ainsi à la vie du village (repas dansants, concours de belote...). Les bénéfices réalisés permettaient d'apporter ainsi leur contribution à l'école et la garderie pour le bien-être des enfants.

Les enfants étaient également invités à participer au défilé de carnaval ou à la chasse aux bonbons d'Halloween.

La fermeture de l'école avait mis en veille les actions de l'association mais le renouveau de la garderie

périscolaire permettra sans aucun doute de redévelopper cette collaboration fructueuse.



La vie des Associations

Le Club des Fougères de Wisembach et de Gemaingoutte.

Le club des Fougères existe depuis 43 ans.

Son but est de favoriser les liens sociaux, l'amitié et d'animer la vie de nos aînés.

Quelles sont nos activités ?

Carte (belote, tarot) et jeux dans la salle du conseil de la Mairie de Wisembach tous les mercredis. Chaque séance se termine par un goûter bien sympathique.

Petite randonnée en forêt
un mercredi sur deux.
Les marches font entre 8 et 9 km.



Une fois par an les marcheurs font une sortie de 2 à 3 jours.

Au cours de cette sortie l'activité c'est bien sûr la marche mais aussi des visites et des repas conviviaux.

Visite découverte un jeudi par mois.
Elle est souvent suivie d'un petit repas.

Une sortie ludique ou culturelle en bus peut être prévue en cours d'année.



La vie des Associations

Le Club des Fougères de Wisembach et de Gemaingoutte.

*Nous organisons chaque année,
fin février un concours de belote.*

*Il y a aussi des repas choucroute
et le repas annuel.*



*En janvier, un moment important pour
l'association :
l'assemblée générale.*

*Elle se termine
par le partage de la galette.*

*Inscrivez-vous au club
pour profiter de toutes ces activités.*

Pour vous inscrire au Club :

Informations à envoyer à : M. Christian AMANN
5 rue des Irates 88520 Wisembach

Nom. Prénom. Date de naissance. Adresse. N° de tél . Adresse E-mail

Cotisation : joindre un chèque à l'ordre des Fougères : 25€ par personne

Les manifestations

Saint-Nicolas

Les précautions sanitaires en vigueur n'ont pas empêché le Bon Saint Nicolas accompagné de son éternel acolyte le Père Fouettard, de rendre visite aux enfants du village.



A l'initiative de l'équipe municipale et du Comité des Fêtes, en ce dimanche après-midi, la cour de l'école a retrouvé les rires des enfants. Un maneau, une clémentine, des papillotes et un bon chocolat chaud ont régalé les enfants.



La tradition à laquelle sont attachés les Lorrains et les Alsaciens a ainsi été respectée pour le bonheur des petits et des grands.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont organisé ou participé à ce moment de convivialité.

Les manifestations patriotiques



14 juillet 2020,
En présence de plusieurs habitants du village,
l'équipe municipale nouvellement élue a tenu à célébrer
notre fête nationale en déposant une gerbe de fleurs au
Monument aux Morts.



11 novembre 2020

Dans le respect des directives ministérielles,
quelques habitants, avaient tenu à se joindre
à l'hommage aux victimes des guerres.

Le Maire et les Adjointes accompagnés par
M. Burck, Président du Souvenir Français,
de M. Frédéric Pierron représentant les
Sapeurs-Pompiers, de M. Jean-Paul Baradel,
ancien combattant et de Mlle Andréa
Marion, porte-drapeau.

La cérémonie du 11 novembre s'est tenue au
Monument aux Morts.

Dans son message lu par la 1^{ère} Ajointe, Mme la
ministre déléguée, chargée de la Mémoire et des
Anciens combattants a rappelé : « 8 millions de
soldats combattirent sous les couleurs de notre
drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement
indemne. Des centaines de milliers furent
blessés dans leur chair comme dans leur âme.
1 400 000 tombèrent au champ d'honneur.
Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous
les honorons. »



Ensuite, le Maire a énuméré les noms des victimes de notre village durant
la 1^{ère} guerre mondiale mais également les soldats décédés cette année en
opérations extérieures .

En effet, chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage
solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier
et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Un grand merci à tous avec une mention particulière
et nos félicitations pour Andréa qui, par son engagement,
a repris la mission de Porte drapeau tenu de nombreuses
années par son Papi Jacques Vinot.
Le devoir de mémoire perdure !



L'environnement

Dimanche 13 septembre

A l'initiative de l'Association de la chasse de Wisembach, de la Municipalité et du Comité des fêtes, le ramassage des déchets autour du village a été fructueux et a une fois de plus permis de constater que le chemin est encore long quant au respect de notre environnement.



Un grand merci à tous les participants
petits et grands

Le nettoyage et le débroussaillage de la grotte a permis de redécouvrir la beauté de ce site patrimonial, beaucoup de nos anciens avaient contribué à sa construction.

Les Chasseurs et les habitants du village ont employé les grands moyens pour mener à bien ce projet de réhabilitation.



COMPOSTEUR COLLECTIF

L'équipe municipale souhaite mettre en place des mesures visant à réduire la quantité de déchets collectés et à inciter au compostage.

Pour ceux qui ne disposent pas d'un composteur individuel (habitation en logement collectif par exemple), un composteur communal est à la disposition des habitants près du terrain de football.



Que peut-on mettre dans le composteur ?

Essentiellement :

- Épluchures et déchets de fruits et légumes.
- Marc de café avec le filtre en papier.
- Sachets et feuilles de thé. Sauf les sachets en matière synthétique
- Fleurs fanées
- Tontes de gazon.
- Résidus de récolte du potager



Brûlage des déchets verts :

La préfecture des Vosges nous rappelle l'interdiction de tout brûlage de déchets verts sur l'ensemble du département.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques)

doivent être effectués dans les créneaux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h à 19h30

Les samedis : 9h à 12h et 14h à 19h

Dimanches et jours fériés : 10h à 12h



Bois de chauffage

Possibilité, pour ceux qui le souhaitent, d'acquérir pour leur bois de chauffage, des coupes de brins sur accotement ou de reste de coupe communale (charbonnette).

Pour tout renseignement s'adresser à la mairie.



Inscription sur les listes électorales :

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, à condition qu'il aient effectué les démarches de recensement citoyen au moment de leur 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), la personne doit demander à être inscrite sur les listes électorales auprès de sa mairie, ainsi que pour ceux obtenant la nationalité française à partir de 2020.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez demander à être inscrit(e).

Date limite de réception des demandes d'inscription

Auparavant, il fallait être inscrit sur les listes avant le 1er janvier de l'année de l'élection.

Dorénavant, la date butoir d'inscription est fixée au 6e vendredi avant le scrutin.

En fonction des dates d'élection, une information sera donnée sur Illiwap et sur les infos flash.

Élections à venir :

Élections départementales / 2021 Durée : 6 ans

Élections régionales / 2021 Durée : 6 ans

Recensement militaire



Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser.

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de votre anniversaire.

Une fois cette obligation accomplie, vous recevez une attestation de recensement.

L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement militaire permet à l'administration de vous convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

**MAISON
DE
SERVICES
AU
PUBLIC**

***La Maison de Services Au Public de Ban de Laveline
partage ses locaux avec l'agence postale
2 Petite Rue de Coinchimont - 03 29 56 17 41***

Qu'est-ce qu'une Maison de services au public ?

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Pour plus d'information se renseigner à la MSAP de Ban de Laveline ou se procurer une plaquette explicative en mairie de Wisembach

POMPIERS - téléphone : 18

SAMU - téléphone : 15

POLICE - téléphone : 17

APPEL D'URGENCE EUROPEEN -
téléphone : 112

DEPANNAGE ENEDIS (EDF)

24 H / 24 H -

téléphone : 0 810 333 088

Médecins généralistes

Maison médicale Ban de Laveline 03 29 51 78 23

Maison médicale Provençères-sur-Fave 03 29 51 24 68

Cabinets infirmiers

- Cabinet Infirmier du Giron 11, le Giron (direction Gemaingoutte): 06 74 78 27 98
Soins à domicile ou sur rendez-vous au cabinet

- Maison médicale Ban de Laveline: 06 72 43 66 36

Soins à domicile, permanence au cabinet :

du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et de 12h à 12h30, le samedi de 8h30 à 9h

Masseurs Kinésithérapeutes

- Maison médicale de Provençères-sur-Fave et de Ban de Laveline 03 29 56 06 53

- Cabinet de Neuvillers sur Fave 03 29 42 98 95

Psychologue

Maison médicale Provençères-sur-Fave 06 33 30 87 03

Pharmacie

BAN de LAVELINE 03 29 51 78 08

Maison de services au public

2 petite rue de Coinchimont 03 29 56 17 41

martine.ventribout@ca-saintdie.fr

Service d'Aide aux personnes

ADMR Ban de Laveline 03 29 57 39 78

ADAVIE Saint Dié 03 29 35 23 06

Secours Catholique (Equipe Fave-Galilée) - téléphone : 06 83 72 58 03

CROIX ROUGE Française (vestiaire à Provençères)

le mercredi de 13h30 à 15h30 au local de la Croix rouge

En raison des consignes sanitaires en cours le vestiaire est fermé.

Une information sera donnée dès sa réouverture.

*L'équipe municipale vous souhaite
une bonne et heureuse année 2021*

